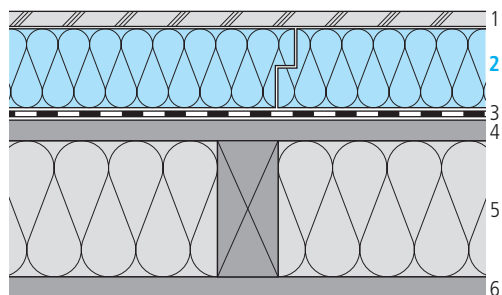


Sol de comble sur construction en bois pour galetas

swissporPIR Premium Plus | Variantes: swissporPIR Alu resp. swissporLAMBDA Universel 029 resp. swissporEPS 150 Sol



Éléments de construction: détails et caractéristiques

Couches/désignation	Épaisseur mm	Conductivité thermique λ W/(m·K)
1 Panneau aggloméré rainé et crêté	22	0,140
2 swissporPIR Premium Plus ¹⁾	var.	0,018 ^{a)}
3 Evtl. barrière-vapeur/étanchéité à l'air	–	–
4 Support auxiliaire panneau à trois couches	27	0,140
5 Plancher en bois avec swissporROC Type 1 ^{b)}	140	0,038 ^{a)}
6 Revêtement du plafond panneau à trois couches	19	0,140

Variantes

¹⁾ swissporPIR Alu ($\lambda_D = 0,022$ W/(m·K) ^{a)}) | swissporLAMBDA Universel 029 ($\lambda_D = 0,029$ W/(m·K) ^{a)}) | swissporEPS 150 Sol ($\lambda_D = 0,033$ W/(m·K) ^{a)})

Indications

- ^{a)} Conductivité thermique faisant foi: www.swisspor.ch, Produits
^{b)} Calcul de base: coefficient de transmission thermique $R = 0,315$ (m²-K)/W

Caractéristiques de l'élément de construction

	swissporPIR Premium Plus	swissporPIR Alu	swissporLAMBDA Universel 029	swissporEPS 150 Sol
Épaisseur de l'isolant thermique mm				
	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² -K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² -K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² -K)	Coefficient de transmission thermique U W/(m ² -K)
30	0,19	0,21	0,23	0,24
40	0,17	0,19	0,21	0,22
50	0,16	0,18	0,20	0,21
60	0,15	0,16	0,19	0,19
70	0,14	0,15	–	0,18
80	0,13	0,14	0,16	0,17
100	0,11	0,13	0,15	0,16
120	0,10	0,11	0,13	0,14
140	0,09	0,10	0,12	0,13
160	0,08	0,09	0,11	0,12

Données physiques

- Résistance thermique superficielle intérieure $R_{si} = 0,13$ (m²-K)/W et extérieure $R_{se} = 0,04$ (m²-K)/W

Protection contre le bruit

Cette construction présente des valeurs de protection aux bruits de chocs suivants:

- Indice d'affaiblissement acoustique pondéré R'_w env. 55 dB
- OPB: Ordonnance sur la protection contre le bruit de la confédération et des cantons
 Norme SIA: 181 «Protection contre le bruit dans le bâtiment»

Mesures d'isolation thermique et protection contre l'humidité

- MoPEC: Les exigences cantonales peuvent différer des modèles. Informez-vous directement auprès des différents offices cantonaux de l'énergie.
 Norme SIA: 180 «Isolation thermique et protection contre l'humidité dans les bâtiments», 380/1 «L'énergie thermique dans le bâtiment»
 Minergie: Vous trouverez les données concernant les exigences actuelles sous www.minergie.ch.

Indications de planification et de mise en œuvre

- La planification et la mise en œuvre doivent être conformes aux Normes SIA, ainsi qu'aux directives de pose du fabricant swisspor.